

date de dépôt : 07/10/2022

demandeur : GREVOT Christian

pour : **Création d'une terrasse attenante à la
terrasse existante**

adresse terrain : 603 Route du Bois Chevret
71480 Varennes-Saint-Sauveur

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de VARENNES-SAINT-SAUVEUR

Le maire de VARENNES-SAINT-SAUVEUR,

Vu la déclaration préalable présentée le 07/10/2022 par Monsieur GREVOT Christian demeurant 603 Route du Bois Chevret à 71480 Varennes-Saint-Sauveur ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la création d'une terrasse attenante à la terrasse existante ;
- sur un terrain cadastré YH-0032 et situé 603 Route du Bois Chevret à 71480 Varennes-Saint-Sauveur ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte communale approuvée le 23/06/10 ;

Considérant que le terrain se situe en partie en zone constructible et en partie en zone non constructible de la Carte Communale ;

Considérant que le projet se situe en zone constructible de la Carte Communale ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Article 2

La présente décision pourra donner lieu à la perception de la Taxe d'Aménagement et/ou de la Redevance d'Archéologie Préventive dont les montants vous seront notifiés ultérieurement par les services de l'Etat, le cas échéant.

Fait à VARENNES-SAINT-SAUVEUR, le 24 octobre 2022

Le Maire,



Jean-Michel LONGIN

Date d'affichage en
mairie de l'avis de dépôt :

07/10/2022